



Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0

Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833

Courriel : info@munsar.ca Web : www.munsar.ca

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 903-1-2022, 903-2-2022, 903-3-2022 ET 903-4-2022 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 903-2020 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN DE RETIRER LES ZONES 116 (LAC STEVENS), 121 (LACS LONG ET CHANOINE), 135 (LACS DES PINS ET DES BOULEAUX) ET 136 (LAC DE LA FROMENTIÈRE).

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez, à la suite de l'adoption, lors de sa séance ordinaire du 13 juillet 2022, des premiers projets de règlements numéros 903-1-2022, 903-2-2022, 903-3-2022 et 903-4-2022, tiendra une assemblée publique de consultation le 31 août 2022 à 18 h au Centre communautaire rodriguais, au 100, rue de la Plage.

OBJET : Les projets de règlements visent à modifier la liste des zones admissibles pour l'usage conditionnel : résidence de tourisme en y retirant les zones 116, 121, 135 et 136. Lors de l'assemblée publique de consultation, madame la mairesse, ou tout autre membre du Conseil désigné par ce dernier, expliquera les projets de modifications du règlement numéro 903-2020, les conséquences de leurs adoptions et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

TERRITOIRE CONCERNÉ : Veuillez noter que les projets de règlements numéros 903-1-2022, 903-2-2022, 903-3-2022 et 903-4-2022 comportent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

- Le territoire concerné pour le règlement numéro 903-1-2022 comprend la zone 116 (lac Stevens).
- Le territoire concerné pour le règlement numéro 903-2-2022 comprend la zone 121 (lacs Long et Chanoine).
- Le territoire concerné pour le règlement numéro 903-3-2022 comprend la zone 135 (lacs des Pins et des Bouleaux).
- Le territoire concerné pour le règlement numéro 903-4-2022 comprend la zone 136 (lac de la Fromentière).

DOCUMENTATION : Veuillez également noter que les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la Municipalité au 101, rue de la Plage, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Saint-Alphonse-Rodriguez, ce 19 août 2022

ANICK BEAUVAIS

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE